

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de Cabrières d'Aigues

sous l'Ancien Régime



Source : *Histoire des protestants de Provence* – E. Arnaud

Cabrières d'Aigues, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues,
St-Martin de La Brasque, La Tour d'Aigues

Description :

Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris 1884, réédition Slatkine Reprints 1979
Notices particulières sur les Églises de Provence et leurs annexes au XVII^e siècle
Tome I, pp 405-408

CABRIÈRES D'AIGUES, La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues, St-Martin de La Brasque, La Tour d'Aigues

(Viguerie d'Apt)

Cabrières et ses annexes formaient ce qu'on appelait "L'Église de la Vallée d'Aigues", ou simplement de "la Vallée", l'ancienne Valmasque ¹.

Les habitants réformés de Cabrières célébrèrent longtemps leur culte dans l'ancienne église catholique, qu'ils pourvurent, en 1603, d'une cloche, achetée à Avignon. Un arrêt du Parlement de Provence, du 21 juillet 1632, leur ayant ôté l'église, ils bâtirent aussitôt un temple. Quelques années auparavant, ils avaient eu à souffrir de la part de leurs voisins catholiques, car nous voyons une délibération du conseil communal de Cabrières, du 17 octobre 1623, portant qu'une députation serait envoyée au Parlement pour « *obtenir injonction contre les consuls des villes et lieux circonvoisins et des villages de la Val d'Aigues de tenir la main et prendre garde que ne soient commis aucun excès ni violences* » contre ceux de la Religion réformée.

Pendant un certain nombre d'années, l'église de Cabrières, à cause du chiffre élevé de la population réformée de ses annexes, eut deux pasteurs, dont le traitement était fait, non pas au moyen de cotisations, comme cela avait lieu dans la plupart des Églises réformées, mais par une imposition de trente sols par livre cadastrale « *sur tous les habitants et manants de Cabrières.* »

L'Église jouit sans contestation de son droit d'exercice jusqu'au 14 juillet 1661, date à laquelle le Conseil du roi, ayant été saisi d'une requête des syndics et clergé d'Aix et de l'évêque de Marseille, tendant à l'interdiction de l'exercice à Cabrières et à la démolition du temple, décida que les ministres et les anciens du lieu fourniraient la preuve, par pièces originales, que l'exercice avait été fait à Cabrières en 1596 et 1597 et renvoya les parties devant les commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes nommés l'année d'avant. Bien que la preuve ne laissât rien à désirer comme évidence, le commissaire catholique opina néanmoins pour que l'exercice fût supprimé et le temple démoli. Pourtant, Cabrières ne renfermait à cette époque que deux familles catholiques, qui s'y étaient établies depuis quelques années seulement. Le commissaire protestant ayant émis un avis contraire à celui de son collègue, un procès-verbal de partage fut signé à Pertuis le 19 mai 1662 et renvoyé au roi qui, statuant en son conseil, ordonna, par arrêt du 4 mai 1663, que l'exercice serait supprimé à Cabrières et le temple démoli immédiatement, à moins que les habitants réformés ne voulussent l'abattre eux-mêmes dans la quinzaine, moyennant quoi les matériaux leur appartiendraient. Cette mesure leur ayant répugné, une ordonnance, du 27 juin 1663, de Blanc, lieutenant général commissaire, les obligea à payer les quatre-vingt-dix livres qu'avait coûté la démolition de l'édifice.

En 1682, Cabrières comptait six cents habitants réformés (cent trente familles).

Annexes : La Motte d'Aigues, Peypin d'Aigues et Saint-Martin d'Aigues.

¹ . Bernard APPY : La Valmasque est en fait un quartier de Lacoste.

La Motte d'Aigues

Comme les habitants réformés de Cabrières, ceux de La Motte célébrèrent d'abord leur culte dans l'église catholique, qui leur fût ôtée par arrêt du Parlement de Provence du 21 juillet 1632. Ils construisirent immédiatement un temple et en jouirent paisiblement jusqu'au 14 juillet 1661, alors que le Conseil du roi, ayant été saisi d'une requête des syndics et clergé d'Aix et de l'évêque de Marseille, tendant à la suppression de l'exercice et la démolition du temple de La Motte, décida que le pasteur et les anciens du lieu fourniraient la preuve, par pièces originales, que l'exercice avait été pratiqué à La Motte en 1596 et 1597 et renvoya les parties devant les commissaires nommés l'année d'avant. La preuve fut faite, mais le commissaire catholique n'en opina pas moins dans le sens des prétentions catholiques. Son collègue protestant ayant émis un avis contraire, un procès-verbal de partage, signé à Pertuis le 19 mai 1662, fut envoyé au roi qui, par un arrêt du 4 mai 1663, rendu en son Conseil, ordonna que l'exercice serait supprimé à La Motte d'Aigues et le temple démoli tout de suite, à moins que les habitants réformés ne voulussent l'abattre eux-mêmes, auquel cas les matériaux leur appartiendraient. Pourtant, le sixième seul des habitants de La Motte étaient catholiques, encore ne s'étaient-ils établis dans la commune que depuis quelques années.

En 1682, La Motte comptait trois cent cinquante habitants réformés (quatre-vingts familles).

Peypin d'Aigues

L'exercice fut supprimé dans cette annexe et son temple démoli par arrêt du Conseil du roi, du 14 juillet 1661, à la requête des syndics et clergé d'Aix et de l'évêque de Marseille, sans que la question fût soumise à l'examen de commissaires spéciaux.

En 1682, Peypin renfermait deux cent vingt-cinq habitants réformés (cinquante familles).

St-Martin d'Aigues

Cette annexe fut privée de son droit d'exercice par le même arrêt rendu à la requête des mêmes personnes.

En 1682, Saint-Martin comptait deux cent cinquante habitants réformés (cinquante familles).

Il y avait aussi des protestants à **Sannes** : cent quarante habitants (quarante-trois familles), et à **La Tour d'Aigues** six familles.

Pasteurs de Cabrières d'Aigues :

- Jean Nicolet 1580
- Théodore Colladon ² 1599
- Barthélémy Recend 1601-1602
- Antoine de Croze (premier pasteur) 1602-1644
- Alexandre Maurice (second pasteur) 1640-1662
- Salomon Poucel 1663-1678

Pasteur de La Motte d'Aigues :

- de La Salle ³ 1561

² . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.

³ . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.